

Sept agriculteurs provençaux ont été accompagnés dans la construction de serres bioclimatiques.



QUOI ?

Convaincre les exploitants agricoles de construire des serres bioclimatiques plutôt que des serres chauffées.

OÙ ?

En Provence-Alpes-Côte d'Azur.

POURQUOI ?

Viabiliser les circuits courts, en produisant plus longtemps certains fruits, légumes ou fleurs dans des serres chaudes, sans consommation d'énergie.

QUAND ?

Depuis 2016.

PARTENAIRES ?

Le GERES, le GRAB, Agrithermic et l'ADEME PACA.



SERRES BIOCLIMATIQUES

ALLONGER LA SAISON DES CULTURES, MAIS SANS CHAUFFAGE

Stocker la chaleur du jour pour la restituer la nuit sans peser sur la facture d'énergie, tel est le concept de la serre bioclimatique. Il se développe depuis quatre ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aussi appelées serres solaires passives, les serres bioclimatiques sont utiles pour allonger la saison des cultures estivales ou produire de jeunes plants, y compris en zone de montagne. Contrairement à leurs cousines chauffées, elles ne pèsent pas sur les factures d'énergie. Elles comportent un système d'accumulation de chaleur – un ensemble de fûts remplis d'eau ou un mur de briques, peint en noir – capable de capter la chaleur directe du soleil, de la stocker puis de la rediffuser lentement pendant la nuit.

Depuis quatre ans, le GERES (Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité), le GRAB (Groupe de recherche en agriculture biologique) et le bureau d'études Agrithermic se sont associés pour transposer en France ce concept développé dans les régions froides d'Asie centrale. Grâce au soutien financier de l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur, ils ont déjà accompagné sept agriculteurs provençaux dans la construction de ce type de structures. Différentes options de formes et de matériaux ont déjà pu être testées avec succès, en conditions réelles.

UN GUIDE ET DES CONSEILS PERSONNALISÉS

À partir de ces expérimentations, un guide a été élaboré, avec de nombreuses informations pratiques pour concevoir et construire une serre bioclimatique adaptée aux contraintes de son exploitation. « *Nous conseillons néanmoins de faire appel à un bureau d'études spécialisé avant de se lancer. Il pourra penser à tous les détails qui font la différence* », précise Sandrine Candelier, responsable du secteur agriculture à l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur. Prochaine étape du projet : mieux faire connaître cet outil et embarquer davantage de maraîchers, notamment au sein des collectivités engagées dans un projet alimentaire territorial (PAT).



CONTACT :
sandrine.candelier@ademe.fr